

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Décision du Président

FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE À HAUTEUR DE 2 500 000 €

Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales fixant le cadre dans lequel le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de la communauté de communes,

Vu la délibération, n° 2022-068 du conseil communautaire du 29 juin 2022, qui autorise le Président à recourir à des lignes de trésorerie en tant que de besoin, dans la limite annuelle de 2 500 000 €,

Vu les différentes offres de ligne de trésorerie reçues à l'issue d'une consultation bancaire menée auprès de 7 établissements entre le 8 août 2025 et le 25 août 2025,

Considérant après analyse que la proposition faite par la Caisse d'Epargne est la meilleure,

DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 2 500 000,00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne : 2 500 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,70 % (Si l'€STR est négatif, il sera réputé à zéro)
- Tirage : demande en ligne avec procédure de crédit d'office en J+1 pour une demande réalisée avant 16H30, j+2 après 16h30.
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Déblocage des fonds : le 01/10/2025
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,10 % prélevée en une fois (soit 2 500 €)
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,05 % annuel- calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé

Fait à BENFELD le 29 août 2025

Le Président,

Stéphane



Apposé de réception en préfecture
N° 200067924-20250901-DEC2025-02-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

Stéphane SCHAAL